

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2015

Présents : AILLOUD JOSETTE, MARTINEZ ANTOINE, PEREZ ANNE, PILI AGNES, , VASSEUR CLAUDE, , LAGARDE PHILIPPE, LAVABRE CEDRIC, HEINRICH SANDRA , HERNANDEZ NICOLAS GUILLAUME ROSSEL, GUILLETEAU SEBASTIEN, KLEYKENS LAETITIA, JEAN VAUTRIN

Absents : RODRIGUES ALINE,(procuration Antoine MARTINEZ)

1) Ouverture des crédits d'investissement pour 2016

Avant le vote du budget primitif il est possible d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente.

Ce qui est nécessaire, par exemple, pour payer certains travaux effectués par les entreprises en 2015, et payés en janvier (Ex : le chauffage de l'école, les panneaux de signalisations dans le village...).

Le conseil municipal doit autoriser Monsieur le maire pour l'exercice 2015 à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'année précédente. **Délibération adoptée à l'unanimité**

2) Autorisation de passage d'un GR sur le territoire de la commune

Le GR de pays du grand pic Saint Loup est un sentier de randonnée de plusieurs centaines de kilomètres formant un itinéraire en boucles. Afin d'être homologué, il doit obtenir l'agrément de la fédération française de randonnée pédestre. Pour cela la CCGPSL doit passer des conventions d'autorisation de passage avec tous les propriétaires concernés mais également obtenir les délibérations des conseils municipaux des communes traversées adoptant le principe de création de ce sentier.

Compte tenu de l'intérêt que présente le passage de cet itinéraire dans le cadre de la mise en valeur et de la découverte de notre commune il est proposé :

Démettre un avis favorable au plan départemental d'itinéraire de promenade et de randonnée de l'Hérault.

D'adopter l'itinéraire du GR de pays du grand pic Saint Loup destiné à la promenade et à la randonnée pédestre et, accessoirement, équestres et vélo tout-terrain.

D'accepter l'inscription au plan départemental d'itinéraire de promenade et de randonnée des chemins ruraux de la commune compris dans cet itinéraire.

D'autoriser la CCGPSL, ses représentants ou prestataires à installer sur les tronçons de cet itinéraire appartenant à la commune, le mobilier de balisage nécessaire à la signalisation, l'information et la réglementation, et d'effectuer les travaux nécessaires pour l'aménagement et l'entretien du sentier de randonnée.

D'autoriser Monsieur le maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

3) Dissolution du Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement (SMEA)

Dans le cadre du schéma de coopération intercommunale, Monsieur le Préfet demande à la communauté de communes du grand pic Saint Loup de donner un avis sur la dissolution du syndicat mixte des eaux et de l'assainissement de la région du pic Saint Loup au 1^{er} janvier 2017.

Compte tenu de la complexité de ce transfert et afin de l'assurer dans les meilleures conditions il est demandé le report de la dissolution du syndicat mixte des eaux et de l'assainissement de la région du pic Saint Loup au 1^{er} janvier 2018.

Délibération adoptée à l'unanimité

4) Décision modificative du budget primitif

Il manque de des fonds pouvoir finir d'effectuer les paies du mois de décembre. Lla somme s'élève à 30000 €. Ce différentiel provient de recrutements non prévus au budget primitif (Nancy et Charline) , des frais d'apprentissage, des vacataires pour pallier les absences, le passage aux 35 heures de Floriane et l'augmentation des primes de fin d'année.

FONCTIONNEMENT	COMPTES	DM	BP
DEPENSES	012 Charges de personnel	+ 30000	827 366
DEPENSES	023 virement à la section d'investissement	-30000	827 366
INVESTISSEMENT	COMPTES	DM	BP
DEPENSES	2128 Autres agencements et aménagements de terrains	-30000€	795 103€
RECETTES	021 virement à la section d'investissement	- 30000	795 103€

Délibération adoptée à l'unanimité